



Creil, le 5 avril 2022

***Aux membres du Conseil  
de Quartier Gournay***

**Maison de la ville**

03 44 29 52 24

[citoyennete@mairie-creil.fr](mailto:citoyennete@mairie-creil.fr)

**Objet:** Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 23 mars 2022

**Ordre du jour :**

- Retour sur signalements
- Intervention des polices Municipale et Nationale
- Questions diverses

**Etaient présents :**

Elus municipaux :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil, Président de l'ACSO

M. Ahmet BULUT, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

M. Babacar N'DIAYE, conseiller municipal délégué au cadre de vie, à la propreté et au quartier Gournay.

Service :

M. Franck GRIGAUX, Directeur de la Tranquillité Publique

M. Marwan BOUHARB, chargé de mission transition écologique

Habitants : 19

- **1<sup>er</sup> point : Retour sur les signalements relevés lors du dernier Conseil de Quartier**

Monsieur le Maire a ouvert la réunion en remerciant les citoyens présents et en présentant les thématiques inscrites à l'ordre du jour.

La parole a ensuite été donnée à Monsieur BULUT qui a présenté les différents signalements évoqués lors de la dernière réunion du Conseil de Quartier, le 20 décembre 2021.

- Le panneau indiquant le sens unique de la rue Chapelle du Marais est recouvert par un arbre implanté sur une parcelle appartenant à la ville, il faudrait l'élaguer.
  - Il s'agit d'une haie débordant d'une propriété en rez-de-jardin, dans la résidence Robert Faure appartenant à Oise Habitat. Un mail a été envoyé au Bailleur.
- Dans la rue Fauré Robert, une haie appartenant à un particulier nécessiterait un meilleur entretien.
  - Un courrier a été envoyé au propriétaire.
- Certains automobilistes empruntant le Pont Y ne respectent pas les limites de vitesse autorisées, cela accroît les risques d'accidents. Certains résidents ont également relevé des trous sur la chaussée.
  - La police municipale effectuera des points fixes de surveillance de la circulation au niveau du pont Y.  
Le service Voiries a demandé au prestataire responsable de reboucher les trous.
- Il a été demandé l'installation d'un panneau priorité à droite à l'angle des rues Tumerelles et Gournay.
  - La règle de la priorité à droite s'applique par défaut, il n'est pas prévu de pose de panneaux à cette intersection.

- **2<sup>ème</sup> point : Présentation du Contrat de Sécurité Intégré (CSI)**

Monsieur VILLEMAIN est ensuite intervenu pour présenter le Contrat de Sécurité Intégré, une politique publique mise en place en lien avec l'Etat et destinée à renforcer la sécurité dans les secteurs sensibles.

Contrairement aux premiers CSI élaborés en France, portés essentiellement sur la répression, le Contrat de Sécurité Intégré de la ville de Creil concerne plusieurs dimensions de l'action publique. Cette transversalité vise à mettre en place une politique globale relevant de l'éducation, de la prévention, et de la répression, qui se veut plus efficiente.

➤ **Un volet « Renforcement des forces de l'ordre/Répression »**

Le renforcement des effectifs de police ainsi que l'amélioration du matériel des agents doivent permettre une meilleure efficacité des services de police.

Le constat qui a été observé est le manque de moyens, humains notamment, pour la Police Nationale de Creil, qui couvre les secteurs de Creil, Montataire, Villers Saint-Paul et Nogent sur Oise. Ce territoire compte 4 quartiers prioritaires, particulièrement sensibles.

Il a été constaté également que la ville de Creil éprouvait des difficultés à recruter des policiers, les effectifs de la Police Nationale étaient tombés à 116 agents, un nombre insuffisant au vu des nombreuses interventions effectuées et de la croissance démographique du territoire. Ce manque d'attrait de la commune était dû, par ailleurs, à des rémunérations et des primes jugées trop basses. Le terme de « mercato », issu du champ lexical du sport, a été utilisé pour illustrer la situation actuelle de concurrence entre les communes afin de recruter des agents qualifiés.

La mise en place du CSI, a permis d'une part, d'inciter les agents à venir travailler à Creil en augmentant les salaires, et d'autre part, d'anticiper leur venue en leur facilitant l'accès aux logements et aux places de crèches entre autres.

Ce contrat a déjà permis de recruter sur l'année, 30 agents de police expérimentés pour porter les effectifs à 180 policiers.

En outre, le CSI permettra l'achat de nouveau matériel et la modernisation du commissariat de Creil.

L'Etat va, de la même manière, octroyer des crédits destinés à renforcer le réseau de vidéo-surveillances. La commune se dotera bientôt de nouvelles caméras et passera ainsi de 55 à 75 appareils d'ici à la fin de l'année. En plus de leur pouvoir dissuasif et répressif, ces équipements permettent aux services d'agir plus efficacement dans d'autres domaines. 3 suicides ont notamment été évités depuis le début de l'année.

➤ **Un volet « éducation » et « prévention »**

Le CSI aura également pour objet de renforcer la prévention et l'accompagnement à la formation pour limiter les actes de délinquance et améliorer les liens entre pouvoirs publics et citoyens.

4 médiateurs ont été recrutés dans la brigade de nuit (jusqu'à 2h du matin) afin de renforcer la prévention, ainsi que 2 médiateurs de plus, qui seront présents dans les transports en commun.

D'autre part, la commune a recruté des éducateurs spécialisés dans le but d'accompagner certains profils en phase de décrochage scolaire et de marginalisation.

Par l'intermédiaire du CSI, la ville de Creil ambitionne de favoriser la formation des jeunes et de lutter contre l'échec scolaire en accompagnant les étudiants dans leur cursus afin de favoriser leur insertion et limiter les risques de désocialisation.

En outre, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain qui concerne le quartier prioritaire des Hauts de Creil, des mesures d'insertion sont instaurées. Une partie des employés participants à ce programme doivent notamment être originaires du territoire.

• **3<sup>ème</sup> point : Quel avenir pour la police : Présentation de la nouvelle organisation de la Police Municipale**

Monsieur GRIGAUX, directeur de la tranquillité, est ensuite intervenu pour présenter la nouvelle organisation de la police municipale de Creil.

➤ **La police municipale de Creil va connaître une évolution progressive et globale :**

- Une évolution des effectifs : Actuellement, la police municipale est composée d'une vingtaine d'agents, une phase de recrutement est en cours avec l'objectif d'atteindre 30 agents.
- Un renforcement de la formation : Les policiers suivent des entraînements aux techniques en intervention chaque semaine. Ils sont également formés à la

rédaction des différentes procédures. Les opérateurs de vidéo protection suivent aussi une formation.

- Une évolution de l'organigramme : La police municipale va se constituer en 3 pôles pour une meilleure prise en compte des besoins des Creillois : administratif, opérationnel et Centre de Supervision Urbain.
- Une évolution des horaires : Les horaires des brigades de police municipale ont déjà été étendus depuis 2019 : le lundi de 10h00 à 18h00, du mardi au vendredi de 08h00 à 23h00 et le samedi de 13h00 à 21h00.

L'amplitude horaire des policiers sera désormais plus large avec une présence 7 jours sur 7 de 07h00 à 02h00.

➤ **Les missions des policiers municipaux sont multiples et leur activité en hausse constante :**

- Les agents sont présents sur l'espace public, notamment aux abords de la gare, un secteur de très forte affluence, propice aux actes de délinquance et d'incivilité. Ils sécurisent également les entrées des établissements scolaires, les commerces sensibles et effectuent des missions de surveillance des domiciles en période de vacances lorsque les propriétaires en font la demande. D'autre part, les policiers municipaux sont présents dans les transports en commun pour lutter contre la fraude aux côtés des contrôleurs de l'AXO, ainsi que sur les marchés.
- Les agents de la brigade du stationnement ont également pour mission la surveillance de la zone bleue, la verbalisation des stationnements gênants et très gênants, le maintien d'un contact avec les commerçants et les entreprises et la prise de contact avec les creillois émetteurs de doléances sur les questions de stationnement.  
6278 contraventions pour stationnement gênant ont été infligées en 2021.
- En outre, la police municipale gère également le relevé et l'enlèvement des véhicules ventouses sur le territoire de la commune. Une convention a été signée avec plusieurs bailleurs sociaux pour l'enlèvement des véhicules sur leurs parkings. 456 enlèvements ont été effectués en 2021.
- Les policiers municipaux verbalisent les actes d'incivilité sur la voie publique, notamment la consommation d'alcool, le dépôt d'ordures ainsi que le fait de déverser des liquides insalubres. 317 procédures ont eu lieu en 2021.

- D'autre part, la police municipale a pour mission de réprimer les infractions routières. Les brigades effectuent des contrôles dans les tous les quartiers de la ville. Elles se positionnent sur 20 à 25 points de contrôle tous les mois, permettant d'arrêter les véhicules en toute sécurité. En 2021, 3438 contraventions ont été administrées.
- Enfin, les policiers municipaux se déplacent régulièrement lors des interventions courantes (accidents, incendies, etc.) et luttent contre la petite délinquance (98 interpellations en 2021).



Afin de gagner en efficacité lors des interventions conjointes, la police municipale de Creil a développé des partenariats avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Police Nationale ainsi que le réseau de bus AXO. Un dispositif radio commun a été instauré entre la Police Municipale, la Police Nationale et les pompiers pour une meilleure communication lors d'évènements graves.



## ➤ De nouveaux moyens pour la Police Municipale

Afin d'améliorer les conditions de travail et l'efficacité des forces de l'ordre, de nouveaux moyens vont être mis à disposition de la Police Municipale :

- Les agents disposeront de nouveaux locaux situés au 47 rue Jules Juillet. 3 niveaux seront réservés à la Police Municipale, soit environ 600 m<sup>2</sup>. Le déménagement est prévu en juin 2022.



- La ville sera dotée d'un nouveau Centre de Supervision Urbain situé au sous-sol et dont l'accès sera sécurisé. Il comprendra une salle d'exploitation de 82 m<sup>2</sup> avec 4 postes d'opérateur, un mur d'images équipé de 16 écrans, un bureau pour le responsable du CSU et un bureau pour la relecture des archives vidéo.
- La Police Municipale va également acquérir de nouveaux véhicules : une voiture sérigraphiée et équipée canin afin de développer une brigade canine, ainsi que 3 motos pour faciliter l'intervention des agents sur les terrains escarpés. Les policiers municipaux seront bientôt équipés de caméras piétons dont l'objectif est la prévention des incidents durant les contrôles. Le porteur devra informer les administrés lors du déclenchement de la caméra, les images seront enregistrées pendant 6 mois et pourront être utilisées en cas de procédure. Un nouveau kit de dépistage de stupéfiant, capable de détecter 7 drogues, sera également utilisé prochainement.



### ➤ **Le renforcement des moyens de défense des policiers**

Les policiers municipaux seront prochainement dotés de nouveaux moyens de défense afin d'assurer leur sécurité, et celle des administrés, au cours des nombreuses interventions sur lesquelles ils sont sollicités :

- Aujourd'hui, les policiers municipaux sont équipés d'une matraque télescopique, de bombes lacrymogènes, d'un Tonfa, ainsi que d'un pistolet à impulsion électrique (Taser). Les agents disposent également d'un chien policier. D'autres devraient intégrer le service durant l'année.
- Les policiers seront bientôt équipés d'une arme de poing, un pistolet semi-automatique Glock-17 de 5<sup>ème</sup> génération.

Monsieur le Maire sollicitera par courrier motivé auprès de la Préfète, l'autorisation d'armer ses policiers municipaux. La Préfète donnera, via un arrêté, l'autorisation au Maire d'acquérir et de stocker des armes de poing. Le Maire désignera ensuite les policiers qui seront envoyés en formation pratique.

Afin de renforcer la sécurité et de s'assurer de la capacité des agents désignés à porter une arme, plusieurs conditions devront être remplies :

Chaque policier devra rencontrer un psychologue spécialisé dans les forces de l'ordre, qui sera chargé de donner son avis sur le port de l'arme à feu par l'agent. Ce dernier devra également remettre un certificat médical établi par son médecin traitant, l'autorisant à être armé.

Les policiers devront valider 2 formations, à la fois théorique et pratique : Une formation pratique initiale, organisée par le CNFPT et encadrée par 2 moniteurs en

manement des armes devra être effectuée. Elle durera 45 heures pour 300 cartouches tirées. Suite à cette formation, la Préfète transmettra un arrêté individuel de port d'arme à chaque policier formé.

De plus, les policiers armés suivront également suivre une formation continue afin de maintenir leur niveau de compétence en manement des armes de poing. La réglementation impose au minimum 2 séances par an durant lesquelles 2 x 25 cartouches sont tirées. A Creil, les policiers suivront 3 séances par an, ils tireront 3 x 50 cartouches. Un projet de convention avec le stand de tir de Creil est en cours de réalisation.

Il faut noter enfin, que la grande majorité des policiers municipaux de Creil a déjà porté une arme à feu (Gendarmerie, Armée, Police Nationale).

Au sujet de l'armement des policiers municipaux, Monsieur le Maire a ajouté que ceux-ci arrivent souvent en premier sur les lieux d'intervention, en partie grâce au CSU qui leur permet d'intervenir très rapidement. De ce fait, ils sont régulièrement exposés et le fait d'être armé leur permet d'effectuer plus sereinement leurs missions tout en gardant une réelle proximité avec les administrés.



Plusieurs questions ont été posées suite à cette présentation :

- La question de l'armement des policiers municipaux a suscité le débat, certains habitants ont exprimé leur perplexité et leur inquiétude sur ce sujet. Monsieur GRIGAUX et Monsieur VILLEMAIN ont pu apporter des précisions à ce sujet. Les mesures de contrôle médical et de formation des agents doivent permettre de

garantir une utilisation raisonnée de l'arme à feu. La police municipale restera une police de proximité.

- Il a été demandé quelle était l'utilité des caméras situées dans le secteur de la gare SNCF et si elles étaient effectivement utilisées.

- **4<sup>ème</sup> point : Questions diverses.**

Les résidents présents ont fait état de plusieurs signalements relatifs au quartier Gournay :

- Dans la rue Jean Jaurès, des véhicules se garent sur les passages piétons, ce qui engendre un risque pour les piétons.
- Une problématique de nuisances a encore une fois été relevée au niveau du city stade du quartier rue des marais. Il a été demandé si les médiateurs pouvaient intervenir.
- La démolition du lycée Gournay a été évoquée ainsi que le projet immobilier prévu à cet emplacement. Ce sujet a été abordé lors du dernier Conseil de Quartier durant lequel les services de l'ACSO sont intervenus.
- Il a été demandé qu'une maison de quartier soit créée.
- La barrière verte empêchant la circulation des véhicules rue de la Chapelle du Marais est cassée, une autre solution est-elle envisageable pour sécuriser ce passage ?
- Le café situé face à l'école maternelle Gournay pose une problématique de sécurité :  
Il serait mal fréquenté selon les résidents.  
Des clients stationnent sur les passages piétons.

## **Conclusion**

Monsieur BULUT a finalement remercié les personnes présentes et clôturé la séance.

**Le prochain conseil de quartier se tiendra au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.**